

CONSEIL GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2015

Résolution déposée par

M. Bertrand AUBAN Conseiller Général du canton de Saint-Béat
M. Patrick PIGNARD Conseiller Général du canton de Toulouse 10
M. Jean-Louis LLORCA Conseiller Général du canton de Toulouse 11
M. Julien KLOTZ Conseiller Général du canton de Toulouse 3
Mme Zohra EL KOUACHERI Conseillère Générale du canton de Toulouse 12
Mme Françoise POUGET Conseillère Générale du canton de Toulouse 9
Mme Muriel PRUVOT Conseillère Générale du canton de Castanet-Tolosan
Mme Isabelle ROLLAND Conseillère Générale du canton de Tournefeuille

et les membres du groupe socialiste

<p>OPPOSITION A LA PRIVATISATION DE L'AEROPORT TOULOUSE-BLAGNAC ET AU CARACTERE DISPROPORTIONNE DE SON DEVELOPPEMENT</p>

Le Conseil Général de la Haute-Garonne rappelle son attachement indéfectible au Service Public et réaffirme, une nouvelle fois, son opposition à la privatisation de l'aéroport Toulouse-Blagnac, comme le Président du Conseil général l'a manifesté à maintes reprises publiquement et auprès des autorités au nom de l'Assemblée départementale depuis que cette décision de privatisation a été annoncée.

L'aéroport de Toulouse-Blagnac est un équipement public stratégique majeur pour Toulouse, pour la Haute-Garonne, pour Midi-Pyrénées, ainsi que pour l'industrie aéronautique. Dans cette perspective le processus de privatisation fait ressurgir plusieurs questions majeures qui ne peuvent être laissées à la seule appréciation d'un gestionnaire privé :

- la question du pacte d'actionnaires par lequel l'Etat actionnaire s'engagerait à laisser toute latitude de gestion et approuver toutes décisions du gestionnaire privé minoritaire, abandonnant ainsi toute capacité d'agir sur les orientations de cet équipement public stratégique ;

- la question de la population riveraine et de l'environnement, gravement touchés par l'objectif de triplement du trafic à moyen terme présenté par le gestionnaire pressenti. A ce jour plus de 100 000 riverains de Toulouse et de communes proches sont exposés aux nuisances sonores et à la pollution atmosphérique par des particules fines. Depuis des années au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport, le Conseil général de la Haute-Garonne, avec d'autres partenaires, participe activement et financièrement aux mesures d'aides qui améliorent la protection des riverains situés dans le périmètre du Plan de Gêne Sonore. Mesures d'insonorisation pour les riverains, diminution des vols de nuit, faible progression du nombre de vols, pénalisation ou interdiction des appareils les plus anciens ou les plus bruyants, ces mesures qui ont fait progresser la protection des riverains contre les nuisances sonores seraient rendues vaines par une telle augmentation de trafic inacceptable humainement et pour l'environnement. Un opérateur privé uniquement préoccupé d'accroître la rentabilité de l'aéroport remettra en cause toutes ces avancées ;

- la question de la place de l'industrie aéronautique dans la structure aéroportuaire. Les conditions actuelles d'utilisation de l'aéroport par Airbus moteur de la dynamique économique régionale et cœur de l'industrie aéronautique, doivent être maintenues et garanties sur le long terme ;

- la question des personnels salariés de l'aéroport, qui ne sauraient être fragilisés dans leurs conditions de travail ou dans leurs effectifs.

En conséquence, le Conseil général : renouvelle son entier soutien aux riverains et associations dans leur légitime opposition à ce projet disproportionné, estime que des moyens de transport alternatifs doivent être pleinement explorés, s'oppose fermement au triplement de trafic aérien annoncé et dénonce un objectif aussi déraisonnable et dévastateur pour les habitants comme pour l'environnement. Le Conseil général réaffirme sa volonté que soient préservés les intérêts de l'industrie aéronautique et réaffirme son attachement à la situation des salariés de l'aéroport Toulouse-Blagnac.

C'est pourquoi le Conseil général de la Haute-Garonne :

- Réaffirme son attachement à la maîtrise publique de cet équipement majeur et donc son opposition la plus ferme à la privatisation de l'aéroport Toulouse-Blagnac ;
- Demande que ce processus de privatisation, non encore abouti, soit abandonné.

Adoptée le jeudi 29 janvier 2015